

## Maxence Rifflet

### Nos prisons

par Jean-Paul Robert

**Issues d'un travail mené entre 2016 et 2018 dans plusieurs lieux de détention, les œuvres de Maxence Rifflet rendent en particulier compte de ses interrogations sur ce que la contrainte architecturale imprime sur les corps, les gestes et le quotidien des détenus. Si l'on se souvient de *Surveiller et Punir*, du philosophe Michel Foucault, ce qui s'y joue déborde les murs des prisons.**

Les légendes des œuvres de Maxence Rifflet portent deux mentions successives : la seconde indique le lieu et la date de prise de vue, la première le titre de l'œuvre et la date de sa réalisation. Les deux dates ne coïncident pas, l'écart se compte en années. C'est mesurer à la fois la maturation dont résultent ce qu'il faut bien prendre pour des tableaux, et leur nature.

Le premier temps est donc celui réalisé sur plusieurs années dans plusieurs lieux de détention. Maxence Rifflet a bénéficié de programmes montés par les ministères de la Culture et de la Justice, afin d'ouvrir des ateliers destinés aux détenus sous la conduite d'artistes invités. Il s'agissait ainsi pour lui d'entamer un travail documentaire. Encore qu'il ne se soit pas fixé de rendre compte de la vie des détenus, comme d'autres l'ont déjà fait. Pour plusieurs raisons. Une première, suffisante, est qu'il a déjà été exploré. Une autre tient à la pudeur, comme à la réserve qui lui était imposée de préserver les personnes, leur anonymat, leur intégrité. Une autre encore tient à la nature même de l'opération photographique : à la fois cadrage, et donc enfermement de l'image dans des limites circonscrites, et mise en boîte, celle-ci apparaît comme une métaphore gênante de l'incarcération.

#### CONDITION CARCÉRALE

Les photographies de Maxence Rifflet ont un autre objet : la condition carcérale. La condition, c'est-à-dire l'état de contrainte dans lequel se trouvent les détenus enfermés. Il ne s'agit pas de traiter de la vie en prison, ni même de la prison comme condition, mais bien de relater par l'image cette condition, la manière dont elle contraint, les accommodements nécessaires pour la supporter et éventuellement les biais pour s'en dégager. C'est dans cet esprit qu'il a proposé aux détenus de travailler avec lui. Il refusait ainsi l'écart entre le photographe et le photographié, se mettant dans une situation de

collaboration plus que de domination, de réception plus que de scopie.

Cette récolte d'images, méditées, était encore à l'état brut. Un deuxième temps de la fabrique des images était nécessaire : comment les exposer ? Maxence Rifflet est un artiste artisan : il tire lui-même ces photos, fabrique lui-même ses cadres. Puisque la condition photographique était elle-même mise en cause du fait qu'elle opère une capture, il lui a fallu trouver, fonction de chaque image, la manière de la monter, de la montrer. Ce travail s'est nourri de l'histoire de la fabrication, de la réception et de la lecture des images, qu'elles soient photographiques ou cinématographiques. Ici un montage qui rappelle le praxinoscope, cet appareil pionnier donnant l'illusion de l'animation. Ailleurs, un champ/contrechamp sur une machinerie optique (quand la prison se fait métaphore de la photographie). Là, un montage fabriquant un panoramique. Ailleurs encore, une manière de fabriquer un hors-champ ou un hors-cadre, précisément pour lui échapper. Chaque image trouve ainsi sa forme et sa pertinence, chaque image échappe ainsi à sa condition photographique tout en restituant justement et précisément la condition carcérale.

#### CONDITION ARCHITECTURALE

Dans cette réflexion, quand images et lieux se réfléchissent, difficile d'échapper à une évidence : les conditions qui définissent la condition carcérale sont architecturales. Ce sont les murs et les portes qui enferment, les fenêtres qui privent de vue, les mesures des cellules, des couloirs et des cours qui impriment les corps et les gestes. Ces diverses formes d'astreintes, qui relèvent de la prise de pouvoir sur les êtres, de la « gouvernementalité », ont été explorées par Michel Foucault. Et de même que ses études sur l'univers de la prison avaient pour fin de démontrer comment le pouvoir s'exerce sur les esprits par les contraintes sur les corps, comment cela restait vrai qu'il s'agisse du corps des individus aussi bien que du corps social dans son ensemble, cette évidence ne manque pas d'interroger sur la nature et l'exercice de l'architecture. La prison en serait à son tour la métaphore : sombre constat. Avec peut-être cet espoir que si l'architecture est capable, et coupable, de contraindre et d'astreindre, elle pourrait, et devrait, se fixer de libérer et d'émanciper... Mais le peut-elle ? et le veut-elle ? ■

*Chaque image échappe à sa condition photographique pour restituer la condition carcérale*

L'exposition « Le ciel par-dessus le toit » a été présentée cet hiver au Centre photographique Rouen Normandie. Elle se déploiera autrement, à partir du 14 mars, au centre GwinZegal, récemment installé dans une prison désaffectée de Guingamp, puis au Bleu du Ciel à Lyon et enfin, début 2021, au Point du Jour à Cherbourg, tous les lieux qui l'ont co-produite. Un livre, aux éditions Point du Jour, rassemblera alors les travaux de Maxence Rifflet.

Toutes images : courtesy Maxence Rifflet



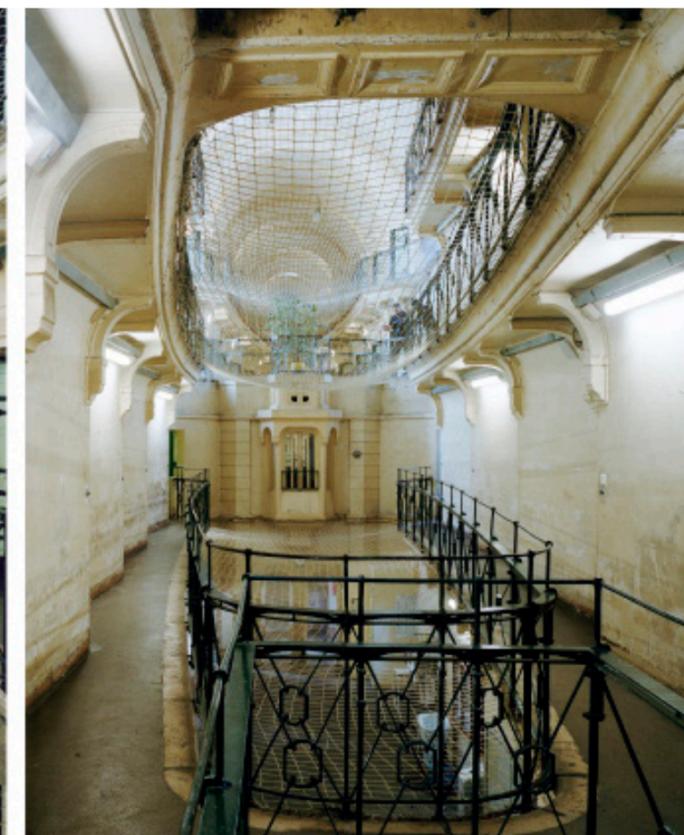
Cycle avec Julien H., 2019 : *Un mouvement perpétuel*  
Maison centrale de Condé-sur-Sarthe, mardi 31 mai 2016



*Sortie d'usine, 2019*  
Centre de détention de Caen, juillet 2016



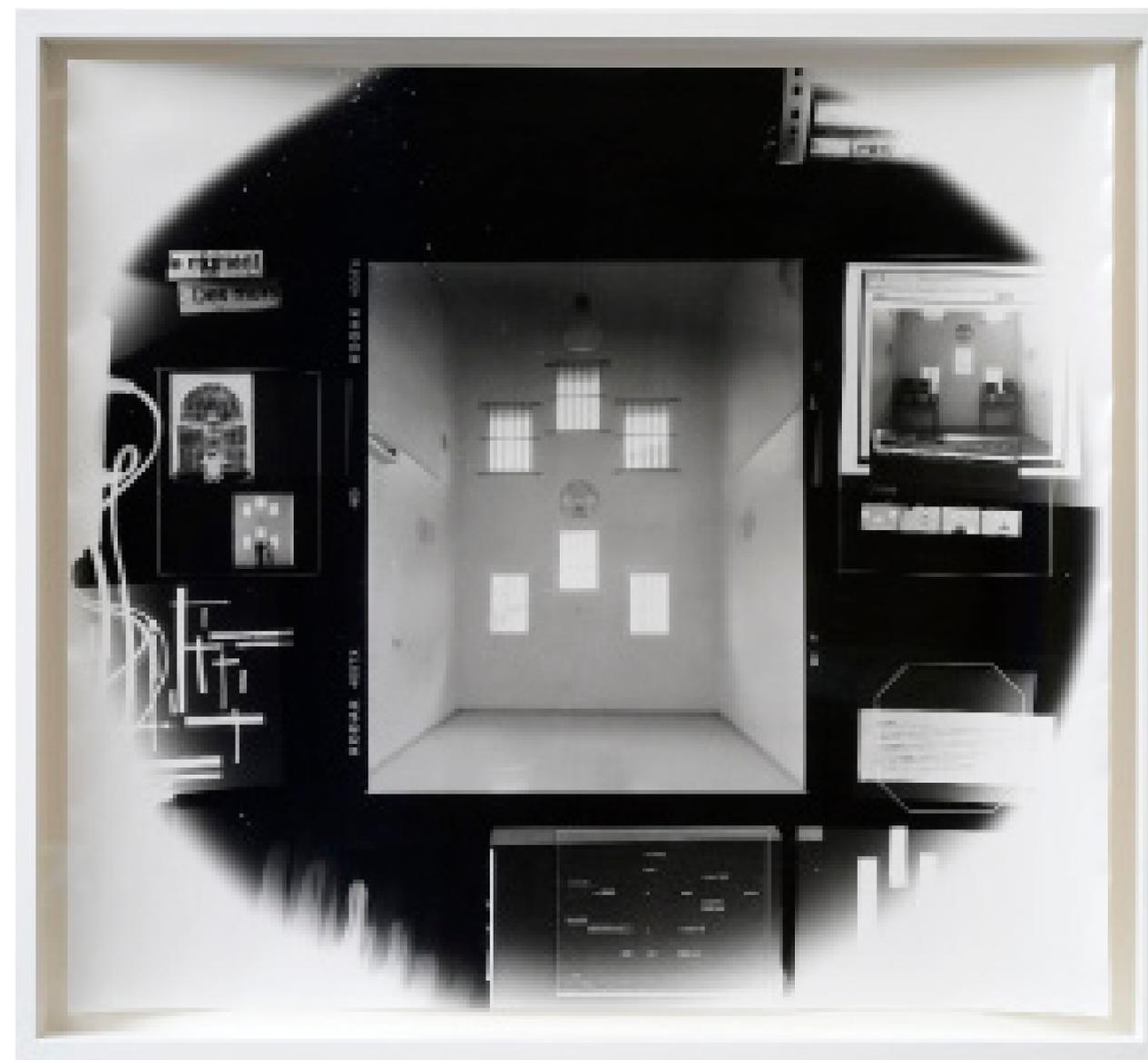
*Une machine optique, 2019*  
Le « bâtiment A » du centre de détention de Caen construit en 1842  
par Harou-Romain, juillet 2016



« On a imaginé d'ajuster en pan coupé les portes des cellules et de les faire ouvrir par dehors, de manière qu'en les développant sous un angle de 90°, les prisonniers, placés à l'entrée de leurs cellules, verraient le prêtre tout en face d'eux sans qu'il leur fût possible de s'apercevoir entre eux, à cause de l'obstacle qui leur serait opposé par les portes elles-mêmes. » (Harou-Romain)



*Tu peux me photographier et tu peux photographier ma cellule, mais je ne veux pas être photographié dans ma cellule, 2019  
Maison centrale de Condé-sur-Sarthe, avril 2016*



*Le moment des murs (dé-lire la salle de culte de la maison centrale de Condé-sur-Sarthe), 2018*

« L'élévation du volume de la salle et la trinité suggérée par la disposition des fenêtres me sont apparues comme une volonté de faire signe au sein d'une architecture globalement déterminée par des contraintes fonctionnelles et sécuritaires. La vue que j'avais réalisée pour la décrire me semblait insuffisante pour rendre compte des enjeux confessionnels. J'ai posé le problème sur la table de l'agrandisseur, à la recherche d'une solution artistique plutôt que d'une position idéologique. Et c'est dans la tradition des annotations en marge que je l'ai trouvée. » (Maxence Rifflet)



*En appui*, 2019  
Quartier des femmes de la maison d'arrêt de Rouen, septembre 2017

« Quand l'architecte dessine les plans d'une prison, il a parfaitement conscience que les options prises, dictées dans leur immense majorité par le programme qui lui est imposé, sont de nature à générer un mode de vie carcéral particulier que subiront ou auquel devront s'adapter les détenus, les personnels et les intervenants. En somme, la prison est une peine d'architecture. » (Maxence Rifflet, *Nos prisons*, à paraître)